

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR26.12PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de CHF 1'300'000.- pour la
rénovation du centre funéraire**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 20 mai 2026.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Mireille BANDERET, Majda L'MATI, Anita ROKITOWSKA, Jean-François CAND, Nicolas DURUSSEL, Jacques LEVAILLANT et Bart WIND et de la soussignée, désignée présidente. Monsieur Bladimir MENESES ne s'est pas présenté, ni excusé, ni remplacé.

La délégation municipale était composée de MM. François ARMADA, Municipal, Christian WEILER, Municipal, Vincent Audemars, chef des services généraux SSP et adjoint du directeur et de Mme Marion CHOPARD, adjointe au chef de service.

Nous les remercions pour leurs présentations et réponses à nos questions.

D'emblée, il est rappelé que la demande de crédit qui nous est présentée concerne uniquement une rénovation partielle du Centre funéraires. En particulier, l'enveloppe du centre à savoir les façades et la toiture ne feront pas l'objet rénovation. En effet, le bâtiment est inscrit en note 3 à l'inventaire du recensement architectural. Pour rappel, cette note 3 désigne un bâtiment d'intérêt local qui a une forte valeur patrimoniale à l'échelle de la Commune. Les principales implications et caractéristiques de cette note sont que les travaux et transformations restent possibles mais nécessitent une autorisation spéciale. En particulier, le maître d'ouvrage doit garantir la préservation des éléments architecturaux et historiques remarquables (façades, toitures, volumes).

Or, la toiture rénovée en 2010 et qui a fait l'objet d'un contrôle est en bon état, de même que les façades. Par ailleurs, les fenêtres sont de bonne qualité et seuls les vitrages seront remplacés.

Le projet de rénovation qui nous est soumis a pour but de faire évoluer notre centre funéraire construit dans les années 1990, soit durant une période dite hygiéniste. Aujourd'hui, les normes ont totalement changé et notre centre funéraire est le dernier de sa génération qui n'a pas été rénové et adapté aux nouvelles normes.

En définitive, la rénovation envisagée concerne deux axes : l'efficacité énergétique des équipements pour tendre à une diminution de la consommation et surtout l'amélioration du confort des proches.

La rénovation des installations énergétique respecte le plan climat. Actuellement, le coût annuel de la facture énergétique est de CHF 75'000.- à 76'000.-. Après travaux cette facture devrait être réduite de 50 %.

Les chambres funéraires seront aménagées de telle sorte que les personnes en deuil pourront amorcer le processus de séparation et faire leurs adieux dans un lieu bienveillant, ils pourront déposer qui des fleurs, qui une bougie, qui un ours en peluche, rester avec la personne défunte en n'étant plus séparés par une vitre et surtout plus dans une température glaciale.

En effet, les normes pour la conservation des corps ont changé et il est enfin prévu d'installer des sarcophages réfrigérés (6) et des sarcophages avec gaz carbonique (6). Ainsi, la chambre mortuaire ne devra plus être réfrigérée ce qui permettra aux proches de rester auprès du défunt et le veiller sereinement.

Toujours dans le cadre d'apporter plus de confort aux proches, il est prévu d'aménager une petite chapelle dans l'actuel atrium (patio). Cette nouvelle chapelle sera dédiée aux cérémonies intimes (jusqu'à 30 personnes) et à l'accompagnement des familles. En effet, il a été constaté une évolution des cérémonies et du nombres de participants. Aujourd'hui, 2/3 des cérémonies se font dans l'intimité. Or se retrouver à 20-30 personnes dans une grande chapelle pouvant accueillir jusqu' 260 personnes est particulièrement impersonnel et triste, voire traumatisant. Nous nous devons aujourd'hui d'offrir à nos concitoyens en souffrance un lieu favorisant l'au revoir.

Précisons encore que durant les travaux, le centre restera opérationnel. Il n'est toutefois pas exclu que des cérémonies doivent se dérouler hors murs, soit dans la chapelle des Cygnes et le temple de Fontenay.

Enfin, il est rappelé que le centre funéraire est utilisé par toute la région et que deux tarifs sont pratiqués, l'un préférentiel pour les résidents d'Yverdon-les-Bains ou les défunts originaires d'Yverdon ou y ayant habités durant 25 ans, l'autre pour les non Yverdonnois.

En définitive, le projet de rénovation du centre funéraire est un projet d'utilité publique qui doit améliorer la dignité des défunt et le confort des proches.

Conclusions :

C'est donc à l'unanimité de ses membres présents que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Yverdon-les-Bains, le 11 juin 2026



Anne-Louise Gillieron